



Luxembourg, le 11 novembre 2011

***Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux***  
***Fetschenhof-Cents***  
***160, rue de Trèves***  
***L-2630 Luxembourg***  
***www.cents-online.lu***

A  
Monsieur Claude WISELER  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures  
Bâtiment Alcide de Gasperi  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

N. réf.: 94-2011

Concerne: Décollage bruyant nocturne.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que de nombreux habitants du Cents se sont plaints d'avoir été réveillés brutalement par le décollage bruyant d'un gros avion le 2 novembre 2011 vers 0.22 heures.

Compte tenu de notre droit au repos nocturne et de l'horaire particulièrement tardif de ce décollage, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les renseignements suivants :

1. de quelle compagnie s'agissait-il ?
2. quelle était la nature du fret ?
3. qui a autorisé ce décollage ?
4. pourquoi ce décollage n'a pas pu être repoussé à 6 heures le matin ?

Etant donné que l'Administration de l'Aéroport nous demande de poser nos questions par lettre et refuse de répondre à notre courriel, nous aimerions également avoir des renseignements plus précis sur les horaires des atterrissages et décollages des avions de *Qatar Airways* dont la presse vient d'annoncer des escales de courte durée au Findel.

Nous nous permettons également de vous révéler que les statistiques concernant les vols de Nuit sur le site de votre Ministère accusent toujours des retards intolérables et sont en plus assez confuses. Ainsi, en date de ce jour, le fichier du mois de juillet 2011 est publié en tant que mois de juillet 2010 et celui du mois d'août 2011 est manquant, alors que celui du mois de septembre 2011 est correctement affiché.

Si nous saluons l'absence actuelle des AWACS, nous constatons qu'après la baisse encourageante des vols de nuit au début de cette année, les chiffres pour les mois de juin, juillet et septembre sont à nouveau en nette progression et dépassent la centaine, ce qui est

intolérable. Ainsi, nous aimerions savoir pourquoi, en septembre, 9 avions ont encore reçu l'autorisation de décoller après minuit et pourquoi 13 avions ont pu atterrir alors que les vols de nuit sont en principe interdits entre 23 et 06 heures et que vous avez affirmé dans votre plan d'action contre le bruit qu'il existe un couvre-feu durant la nuit.

Heures	Arrivée	Départ	Total
23:01 - 23:59	46	37	83
00:00 - 00:59	7	9	16
01:00 - 01:59	2	0	2
02:00 - 02:59	2	0	2
03:00 - 03:59	0	0	0
04:00 - 04:59	0	0	0
05:00 - 05:59	2	0	2
<b>Total</b>	59	46	<b>105</b>

Nous constatons qu'il y a toujours un abus qui consiste à donner une interprétation trop large à la notion « avion retardé », qui, d'après le Conseil d'Etat devrait être une situation exceptionnelle et non la règle. Or, on constate que beaucoup de vols de nuit sont régulièrement planifiés après 23 heures, à un moment qui trouble particulièrement le sommeil des gens. En effet, comment est-ce possible qu'il y ait eu 25 arrivées et 18 départs de vols passagers en juillet 2011 entre 23 et 24 heures?

Quand on constate en plus qu'en 2009 les compagnies de fret ont bénéficiées du remboursement de 1 190.000 € alors qu'elles auraient dû payer 1 137.000 € de taxes pour vols de nuit, on comprend que ces taxes ne sont guère dissuasives et nous espérons bien que cette pratique scandaleuse sera abolie pour 2010 et 2011.

Compte tenu du laxisme des autorités de notre pays, nous sommes fort inquiets de voir empirer notre situation, tandis qu'à Francfort on a consenti à respecter le repos nocturne et la santé des riverains en interdisant le trafic de fret après 23 heures suite à la construction d'une nouvelle piste. Nous nous opposerons formellement à toutes les démarches pour attirer ces compagnies au Findel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Pour le Comité du SIILFC

Le Secrétaire

Henri KNAFF

Le Président

Fernand DIEDERICH

